

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 28 mars 2022

OBJET :

Autorisations de programmes

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder, conformément au document annexé détaillant la liste des autorisations de programme en cours sur l'exercice :

- à la révision des autorisations de programme :
 - opération n°105 – Mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre ;
 - opération n°106 – Mise en accessibilité du Haut Château ;
 - opération n°107 – Création d'un complexe sportif paysagé ;
 - opération n°109 – Rénovation de l'école maternelle Galilée ;
- à l'annulation de l'autorisation de programme n°108 – Mise en accessibilité du foyer Foch en raison de la perte du caractère pluriannuel de l'opération ;
- à la création de l'autorisation de programme n°110 dédiée à la construction d'un local de restauration scolaire.

PROPOSITIONS

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser la création d'une autorisation de programme dédiée à la construction d'un local de restauration scolaire ;
- d'autoriser la révision de quatre autorisations de programmes selon le document annexé ;
- d'autoriser l'annulation de l'autorisation de programme dédiée à la mise en accessibilité du foyer Foch.

Il est rappelé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2022 sont inscrits au budget primitif 2022.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 31 mars 2022.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	18 mars 2022
- Convocation distribuée le :	18 mars 2022
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} avril 2022
- Affichage du procès-verbal le :	06 mai 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, ME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, M. KOENIG, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. EL JAOUHARI à MME BLONDELET
- MME HOUSSIN à MME MENZRI
- M. VOIDIER à MME DEVOUGE
- MME CREUSOT à M. SAPIRSTEIN
- M. KATZ à M. CHEVARDÉ

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. LAURENT

Pour extrait

 Michel BREUILLE,
Breuil
Maire